
MUNICIPALITE

REPONSE

A la question de Madame la Conseillère communale Nicole Haas Torriani relative à la qualité de l'eau de Renens, article du journal "Bon à Savoir"

Renens, le 6 janvier 2012/CHS/cs

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

Lors de la séance du Conseil communal du 10 novembre 2011, Mme la Conseillère communale Nicole Haas Torriani a posé une question concernant la qualité de l'eau de Renens suite à l'article du journal "Bon à Savoir" paru en mai de cette année. L'article en question laissait planer un doute et elle souhaitait obtenir des renseignements plus précis sur les résultats cités par l'Association des consommateurs basés sur quelques échantillons aléatoires en Suisse romande.

La Municipalité a jugé que le sujet traité par Mme Haas Torriani méritait exceptionnellement une réponse écrite, laquelle permet ainsi de donner des informations plus précises et pratiques.

Cette question a été l'occasion de rencontrer des représentants d'Eauservice Lausanne, fournisseur de l'eau potable pour l'agglomération lausannoise, dont Renens. Il a été relevé que l'eau de boisson est une denrée alimentaire très surveillée et probablement la plus contrôlée en Suisse et régie par la Loi fédérale sur les denrées alimentaires (*LDAI, RS 817.0*). Tout au long de l'année, Eauservice Lausanne effectue entre 8'000 à 10'000 prélèvements et analyses, pour un bassin de population de 250'000 personnes, réparties sur 70 communes. Et, même si l'eau "pure" est un mythe et n'existe pas, la qualité de l'eau potable que l'on trouve à son robinet est excellente et souvent bien supérieure aux eaux minérales vendues en bouteille.

Pour le détail, il faut savoir que les méthodes d'analyse ont changé et avec elle, les normes qui évoluent en décalage par rapport à la technique (temps d'adaptation) et en fonction des capacités analytiques. En effet, les seuils de détection de nombreux produits sont infiniment plus bas que ceux qu'il était possible de détecter dans les années 1990. Pour l'histoire, en 1990, les substances analysées étaient au nombre de 15. Aujourd'hui, la technique et surtout la modernité des équipements permettent d'analyser plus de 500 substances. En 20 ans, nous sommes passés de l'analyse du microgramme à celle du nanogramme (facteur 1000).

Micropolluants

Pour revenir sur les analyses effectuées par le magazine, il est à relever que ces dernières ont été effectuées selon une procédure non conventionnelle, l'article le signale d'ailleurs.

Le fait de ne pas avoir laissé couler l'eau des conduites avant l'analyse explique la présence de certains éléments. A ce sujet, l'analyse de l'échantillon de Renens relève des traces d'un micropolluant, des germes aérobies mésophiles, légèrement en dessus de la norme fixée à 300 [UFC/ml] soit Unités Formant Colonies, chez le consommateur. A noter que dès le moment où l'eau sort du robinet celle-ci peut être fortement polluée par l'environnement et il suffit par exemple que l'eau utilisée ait été simplement manipulée par l'homme pour qu'elle soit contaminée.

Le fournisseur d'eau endosse la responsabilité de la qualité de l'eau, mais cette dernière s'arrête au compteur d'eau de l'installation. A partir de là, il est de la responsabilité de chaque propriétaire de contrôler, nettoyer et entretenir ses installations.

Pesticides

Des pesticides ont également été analysés dans l'échantillon renanais, à l'instar de 4 autres cas sur 20. La quantité de pesticides relevés dans l'analyse, en dessous des normes, correspond à 89 litres dilués dans la totalité du lac Léman. Il est relevé ici que l'héritage du passé est particulièrement lourd étant donné qu'un des produits trouvés dans l'eau est interdit en Europe et en Suisse depuis environ 10 ans... Le renouvellement des eaux du lac est lent et si l'on ne devait retenir que quelques chiffres, nous pourrions prendre comme exemple une molécule d'eau descendant le Rhône et arrivant dans le lac Léman, à Villeneuve. Cette dernière mettrait approximativement 11 ans pour arriver à l'autre bout du lac, à Genève !

Perspectives

Dans le cadre des projets à venir, il convient de citer le renouvellement de l'usine de traitement de St-Sulpice. Un projet pilote, pour le traitement des micropolluants, est actuellement en cours de test et devrait être opérationnel aux environs de 2016-2017.

En résumé et après discussion avec le responsable du laboratoire d'analyse d'Eauservice Lausanne, il est possible et surtout important de confirmer que l'eau de boisson est sans danger, bonne à boire et ne présente pas de risque pour la santé. Il convient cependant d'émettre quelques recommandations : avant de boire l'eau, il est préférable de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle soit fraîche et d'entretenir régulièrement les installations (boiler...) et les accessoires de la robinetterie (brise jet, filtre...).

Informations

Chaque distributeur d'eau de boisson, en l'occurrence Eauservice à Lausanne pour notre Commune, est tenu d'informer les consommateurs sur la qualité de l'eau distribuée et sur le résultat des analyses effectuées tout au long de l'année. Ces résultats sont publiés chaque année (entre avril et juin) dans le Carrefour info Renens et sont à disposition sur simple demande téléphonique au 021 / 632 71 06 ou sur

De plus, si toutefois une personne devait avoir un doute sur la qualité de son eau de boisson, cette personne peut sans autre téléphoner directement au laboratoire d'Eauservice Lausanne (021 / 315 99 22). En cas de suspicion, une analyse sera effectuée.

www.micropotable.ch et www.lausanne.ch/eauservice

La Municipalité considère par la présente avoir répondu à la question de Mme la Conseillère communale Nicole Haas Torriani, déposée lors de la séance du Conseil communal du 10 novembre 2011, relative à la qualité de l'eau de Renens, article du journal "Bon à Savoir."

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :

Le Secrétaire :

Marianne HUGUENIN (L.S.)

Jean-Daniel LEYVRAZ